

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2018

Le vingt-cinq juin de l'an deux mille dix-huit à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf juin de l'an deux mille dix-huit conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme KERNY-BONFAIT à Mme LEGOFF
Mme OCTAU à M. JOLY
M. LEFEVRE à Mme FOUCAULT
Mme DE CHABALIER à M. DOSSMANN
M. FOURNIER à M. HULIN
M. YAHIEL à Mme GIRI

ABSENTS :

M. CHARLES
M. LARNICOL
M. PANCRAZI
Mme BARBET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

– Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

APPROUVE par 23 voix pour, 1 voix contre (M. PEPERS) et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE), dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective :

- le choix de la société API Restauration en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation de la restauration collective,
- les dispositions du contrat de délégation de service public et ses annexes, préalablement transmis, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2018, Monsieur le Maire ou son représentant étant autorisé à signer le contrat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,

APPROUVE

- le procès-verbal relatif à la fin de mise à disposition de la Communauté Paris-Saclay du bien immeuble du conservatoire de Verrières, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ledit procès-verbal ainsi que tout autre dossier y afférent,
- la convention d'adhésion au service commun « systèmes d'information » de la Communauté Paris-Saclay pour l'activité « Mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) », Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

PREND ACTE

- du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 31 mai 2018 de la Communauté de Paris-Saclay (CPS),

DECIDE

- d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le CIG par 28 voix pour et 1 voix contre (M. PEPERS),

FIXE

- les tarifs pour la saison culturelle 2018-2019 comme suit, les tarifs s'appliquant à la rentrée de septembre 2018 :

TARIF	A	B	C	D
plein	23	16	12	8
réduit	18	12	10	
enfant - 12 ans	10	8	4	4

TARIF A	Blues et boogie, spectacle exceptionnel
TARIF B	théâtre, danse, musique, Lecture-Brunch
TARIF C	Concert à l'auditorium (ancien Au Grais des Musiques)
TARIF D	jeune public

ABONNEMENT Tarif Plein	3 spectacles (maximum 1 tarif A)	42 €	Soit : 14€/spectacle
ABONNEMENT Tarif Réduit	3 spectacles (maximum 1 tarif A)	30 €	Soit : 10€/spectacle

Les places supplémentaires seront au tarif « Abonnés » soit 14 euros, soit 10 euros.

FIXE

- les tarifs pour l'utilisation du bar de l'Espace Bernard MANTIENNE comme suit, applicables au 1^{er} septembre 2018 :

Verre de vin (rouge, blanc ou rosé)	2 €
Bière	2 €
Coupe de pétillant/Champagne	3 €
Canette de sodas, jus de fruits, eau pétillante	1,5 €
Bol de soupe	3 €

APPROUVE

- le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la médiathèque André Malraux,

FIXE

- le nouveau tarif journée à l'accueil de loisirs (dont le mercredi) à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit :

	ACCUEIL DE LOISIRS
	Journée
C1	1,54 €
C2	3,08 €
C3	4,11 €
C4	6,25 €
C5	8,15 €
C6	9,96 €
C7	11,42 €
C8	13,51 €
Extérieurs	16,89 €

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents y afférents, avec la Délégation régionale d'Ile-de-France de la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une campagne de souscription visant à encourager le mécénat en faveur de la sauvegarde de l'Herbier Vilmorin,

APPROUVE

- le montant de participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) qui s'établit à 23 995 € pour l'année 2018,
- le montant de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) qui s'élève à 12 797,60 € pour l'année 2018,
- le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2017,

VOTE

- le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017 par 23 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE), Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,
- l'affectation du résultat de la commune du budget principal pour l'exercice 2017,
- le budget supplémentaire de la commune du budget principal de l'exercice 2018 par 24 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),

APPROUVE

- le compte de gestion du budget annexe assainissement de la commune pour l'exercice 2017,

VOTE

- le compte administratif du budget annexe assainissement de la commune pour l'exercice 2017 par 23 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE), Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,
- l'affectation du résultat de la commune du budget annexe assainissement pour l'exercice 2017 par 24 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE).

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°113 Signature d'une convention avec un volontaire dans la cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le Département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°114 Signature d'une convention avec le Syndicat d'Initiative et le Comité des Fêtes de Bièvres pour la mise à disposition à titre gracieux par la Ville d'un tracteur municipal,
- N°115 Convention entre le Ville et AZUR CONSEIL et FORMATION pour une formation prévue les 07 et 08 juin 2018 pour un montant de 160,01 € TTC,
- N°116 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Carina Rozenfeld, auteur, pour une lecture publique de son œuvre dans les écoles élémentaires de la Ville le vendredi 22 juin 2018 dans le cadre de l'opération « le livre est lu : le livre élu » pour un montant de 376 € TTC,
- N°117 Signature d'une convention avec un volontaire dans la cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le Département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,

- N°118 Signature du lot n°2 (ferronnerie et serrurerie) pour le marché public relatif aux travaux d'aménagement du passage du Village pour un montant de 110 282,47 € TTC,
- N°119 Signature d'un avenant n°1 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort / David Régnier portant le montant des honoraires estimés à 162 687 € HT (taux de rémunération de 7,32%),
- N°120 Signature d'un contrat de maintenance des équipements de désenfumage avec la société LF SYSTEMES pour l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville pour un montant annuel de 2 000 € HT,
- N°121 Signature d'un contrat de maintenance des alarmes incendie avec la société LF SYSTEMES pour l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville pour un montant annuel de 2 500 € HT,
- N°122 Signature d'un contrat de maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité incendie avec la société SCUTUM pour l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville pour un montant unitaire de 4,50 € HT,
- N°123 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 05 juillet 2018 pour un montant de 465 € TTC,
- N°124 Signature d'un contrat pour l'extension de garantie sur les serveurs LENOVO 7978 KDBTLXP et KDCKCMF pour un montant de 522 € TTC,
- N°125 Signature d'un avenant au contrat avec la société DATA CONCEPT INFORMATIQUE pour la fourniture de dix comptes supplémentaires de messagerie et de travail collaboratif pour un montant de 643,68 € TTC,
- N°126 Signature d'une convention de coordination CNV-BJR-54-18-00100268 relative à l'effacement du réseau de télécommunications chemin de Paron avec la société ORANGE pour un montant de 16 459,90 € TTC,
- N°133 Signature d'un avenant au marché de programmation en vue de la réhabilitation du centre André Malraux avec la société PREMIER ACTE (marché n°979) pour un montant de 2 160 € TTC,
- N°134 Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation du feu d'artifice le vendredi 13 juillet 2018 de 22h à 23h59 pour un montant de 311,50 € TTC,

N°135 Signature du lot n°1 (aménagement urbains) pour le marché public relatif aux travaux d'aménagement du passage du Village pour un montant de 561 625,92 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.